

CSAL du 29/04/2025

Compte-rendu

Présents :

Direction : M. Pessarossi, M Bares, Mme Calicharane, M Ickiewicz

OS : CGT : Nicolas Castillon, Céline Demaya, Solidaires : 4 présents dont 2 experts, FO : 3 présents.

Après la lecture des liminaires par les 3 OS auxquelles le Directeur ne répond pas, deux points sont à l'ordre du jour de ce CSAL (voir notre déclaration sur notre site).

1- Approbation PV du CSAL du 28/11/2024

Solidaires = Pour. Leurs modifications ont été prises en compte.

CGT & FO = Abstention

FO : Pas de règlement intérieur; CGT : aucun droit syndical pour la lecture et la correction des PV en plus d'une baisse droits pour préparer et rendre-compte du CSAL. A noter seulement 5 jours ouvrés de délai pour répondre à la demande de l'administration alors que nous ne sommes pas des permanents syndicaux.

2- Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 : volet emplois (pour info)

Pour rappel, le PLF 2025 :

- - 1IDIV CDL
- + 1 IDIV SDIF (antenne Narbonne)
- +2 A Direction et CDC
- - 2 B CDC et SPFE
- - 1 B Géomètre

- **Réaffectation d'un emploi d'IDIV** : pour régulariser une situation existante depuis longtemps avec la présence de 3 CDL sur le carcassonnais au lieu de 4 (1 arrêt maladie qui part aujourd'hui à la retraite), la direction a fait le choix de supprimer ce poste de CDL vacant afin de créer un poste d'encadrement au SDIF sur Narbonne en permanence.

- **Situation du CDC** : La direction précise qu'il s'agit de la transformation d'un B en A et non la suppression pure d'un B !

Le CDC de Carcassonne est un des CDC les plus importants de France en terme d'emplois (59 emplois).

Lors du dialogue de gestion, a été mis en avant que des CDC moins importants (en effectif) avaient plus de cadre A. Il convenait donc d'ajuster le nombre d'encadrants. **La Direction a demandé la création d'un poste de A, ce à quoi la DG a répondu NON mais une transformation d'un B en A : OUI !!! La DDFIP11 ne nous répond pas quant aux missions des A dans le CDC (voir liminaire); y a t-il matière concrète à avoir un A supplémentaire (question soulevée par les agents en HMI CDC) ?**

La charge de travail du B supprimé sera absorbée par les autres CDC. Euh oui le téléphone est une approche nationale mais les usagers vont-ils s'y retrouver ? **Le résultat au cas particulier est une charge supplémentaire de téléphone. De plus, les e-contacts sont des statistiques par site, pas nationales.**

Même si les agents ressentent une pression sur le taux de décroché, la Direction précise que ce n'est pas ce qui se dégage. **Pourtant les remontées sur la pression statistique viennent d'agents justement de plusieurs CDC sur tout le territoire !! Certains sont briefés lors d'entretiens sur des réponses qui sont trop longues au goût du cadre A, un nombre de e-contacts traités par jours insuffisants, des objectifs de moyenne journalière de mails à traiter !**

- **La création du A en direction** - division du contrôle fiscal - est une mesure nationale pour renforcer la mission de lutte contre la fraude.

- **La suppression du B géomètre** se fait dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois des Effectifs et des Compétences lissée sur plusieurs années. L'expert géomètre pense que cela ressemble à une restructuration de service étant donné qu'à présent il y aura 3 géomètres à Carcassonne et 3 géomètres à Narbonne. La direction confirme que le SDIF est un service unique avec 2 sites. L'expert précise également que le contrôle sur place est en augmentation car ils sont de plus en plus sollicités par les collectivités.

La Direction va demander à ce qu'il soit instauré un ordre de priorité dans le traitement des demandes afin que les géomètres ne soient pas débordés. Selon la Direction, il faut adapter la charge de travail au temps de travail.

Concernant le traitement du contentieux à venir sur la taxe d'urbanisme (TU), le Directeur précise qu'il est difficile d'anticiper et donc de prévoir les emplois nécessaires.

La défaillance sur la TU fera l'objet de taxation d'office effectuée par les services mais encore une fois la Direction invoque la difficulté à évaluer la charge.

Dans le cadre des suppressions de postes, la DG parvient très bien à évaluer une baisse de charge hypothétique mais à l'inverse, dans un contexte d'augmentation des charges, on a du mal à évaluer l'impact sur le nombre d'agents nécessaires...

Le Directeur rappelle qu'aujourd'hui "on adapte la charge au temps de travail disponible et non le nombre d'agents nécessaires à la charge de travail : si on a pas le temps, on ne fait pas ou plus tard".

En ce qui concerne le SDIF, aujourd'hui la base est une GPEEC datée de 2017 (2022 pour les géomètres) : la charge de travail a pourtant bien évolué depuis...

- **La suppression du B au SPFE** : l'indicateur de publication est EXCELLENT ! & plusieurs départs à la retraite à venir. Bref la direction prend les devants ...

La direction précise que les agents ne seront pas contraints de changer de service avec la suppression du poste.

L'expert SPFE précise que le délai de publication est une chose mais que la qualité du fichier immobilier en est une autre.

Sur les 11 agents de Carcassonne, 2 sont absents pour maladie et 1 agent fait uniquement la comptabilité, sur les 8 agents qui mettent le fichier immobilier à jour, seulement 3 sont expérimentés. Au quotidien, ces derniers assurent aussi la formation des agents peu expérimentés afin de les faire monter en compétence.

Le fichier immo est peu fiable ... Il y a 30 % d'anomalies à traiter...

Même si les derniers indicateurs de publication sont excellents au regard d'un seul indicateur (GF-27) **ce n'est pas entendable de dire : on supprime un poste !! Cela va encore dégrader nos missions et nos conditions de travail.**

M le Directeur précise qu'aujourd'hui, "la DG préfère gérer des flux et la charge de travail en établissant des priorités, plutôt que de gérer du temps de travail". Elle supprime à souhait des emplois en fixant des priorités sur les tâches à accomplir au lieu de maintenir des emplois pour absorber les flux toujours plus importants.

Le PLF 2025 n'est pas soumis au vote de vos élus, c'est une volonté de la Directrice Générale, explique M. Pessarossi.

3. Questions Diverses (" Vous avez jusqu'à 12h, il est 11h45 " !!!)

- Le Targerfip sera prochainement envoyé et publié sur Ulysse.

- Lors du dernier CSAL du 28/11/24, la Direction avait promis un retour sur les groupes de travail (GT) du SIP de demain. **Ce retour sera fait et sera à l'ordre d'un prochain CSAL une fois que les 4 GT se seront tenus. (on en est à 2).**

- Méthode d'affectation locale des A :

Pour des vacances d'emplois certaines, des fiches de postes sont publiées.

Une pré-sélection des candidatures reçues sera faite puis aura lieu un entretien avec un jury composé de chef de service et d'un membre de la direction.

Ex : sur 10 candidatures, à l'issue de la pré-sélection seulement 4 entretiens seront fait. "Vous comprenez que l'on ne peut pas recevoir tout le monde !"

Le mouvement local des A doit être terminé pour le 30/06/2025. Si à ce moment là des postes restent encore vacants, la Direction se réserve le droit d'y affecter les A stagiaires à partir du moment où ceux-ci ne sont pas déjà affectés sur un poste vacant. Les ALD A occuperont alors les postes libérés en cascade.

A ce jour, la direction ne connaît pas de façon certaine le nombre de A stagiaires qui vont arriver sur le département étant donné qu'ils peuvent eux aussi postuler sur des postes au choix.

M Bares rappelle le principe que si un cadre A souhaite postuler sur un poste vacant, il doit le faire sans tenir compte des bruits qui pourraient sous-entendre que le choix est déjà effectué. Le CDS n'a pas le choix final de l'affectation, c'est le Directeur.

La CGT demande également à la Direction de rappeler aux CDS qu'il ne doit pas y avoir de processus de recrutement "parallèles" ou de commentaires prévalant le choix d'un tel ou d'un tel.

- **Parking Cité : un RDV avec le Directeur Général des Services de la Mairie de Carcassonne est initié par la Direction, en attente d'une réponse. Notre syndicat a aussi écrit au maire.**

- Concernant le fait que les instances locales ne votent plus sur le PLF : c'est une mesure nationale même si d'usage c'était la règle.

La direction précise que juridiquement il n'y a pas d'utilité car tout est décidé au national. Le Ministre est la seule autorité avec qui on peut discuter.

- **Suite à la visite de service de la paierie départementale, la situation morale se dégrade, la Direction est alertée ...**

- Concernant les temps de pause au CDC. M Bares évoque le fait qu'il n'y a pas de sujet de son point de vue : au niveau national, c'est 5h effectives de téléphone, les temps de pause ne sont pas compris. La même règle s'applique au CDC de Carcassonne. **Sauf que justement, les mêmes règles ne s'appliquent pas et que le règlement du CDC 11 ne correspond pas aux pratiques changées de notre direction.**

- Au dernier CSAL (28/11/24), une note départementale devait être rédigée concernant l'harmonisation des horaires d'ouvertures des sites de l'Aude.

La Direction s'est engagée à rajouter sur cette note un paragraphe sur la présence obligatoire d'un encadrant sur toute la plage horaire de réception.

A ce jour, étant donné qu'il n'y a toujours pas de note, on est dans le flou.

Si bien qu'au SIP de Carcassonne, il arrive qu'il n'y est pas de cadre A à l'accueil même pendant la campagne IR ! **Les agents n'ont pas connaissance de l'absence ou la présence des cadres A (congés, télétravail ..) pour la bonne raison qu'ils ne sont pas sur le planning d'équipe dans SIRHIUS !** Fin à 12h03.

Nous appelons enfin toujours les collègues à s'organiser et se mobiliser. La grève du 05 décembre réussie dans la fonction publique a empêché la régression des jours de carence mais n'a pas empêché les autres mesures anti-fonctionnaires du gouvernement. **Le 13 mai l'intersyndicale Fonction publique forte de 5 syndicats appelle à la grève et à la manifestation.**

Pour les élus CGT 11 au CSAL, Céline Demaya & Nicolas Castillon.

Notre courriel : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr